

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS****TUNISIE FACTORING**

Siège social : Centre Urbain Nord – Avenue Hédi Karray- 1082 Tunis Mahrajène-

La société Tunisie Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2005 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2006. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, AMC Ernst & Young ( Nouredine Hajji)

**ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005****BILAN**

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Note	31 décembre		<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	Note	31 décembre	
		2005	2004			2005	2004
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Immobilisations incorporelles		1 423 779	1 409 677	Capital social		4 400 000	4 400 000
Moins : amortissements		(767 477)	(576 567)	Réserves légales		234 615	182 008
	3	<u>656 302</u>	<u>833 110</u>	Résultats reportés		2 357 678	1 818 147
				<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<u>6 992 293</u>	<u>6 400 155</u>
Immobilisations corporelles		482 046	414 208	Résultat de l'exercice		1 295 670	1 052 138
Moins : amortissements		(269 555)	(252 175)				
	4	<u>212 491</u>	<u>162 033</u>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	11	<u>8 287 963</u>	<u>7 452 293</u>
Immobilisations Financières	5	3 964 051	8 048 972	<b>PASSIFS</b>			
		<u>3 964 051</u>	<u>8 048 972</u>	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Autres actifs non courants	6	36 432	55 230	Emprunts	12	5 455 000	6 837 000
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<u>4 869 276</u>	<u>9 099 345</u>	Provisions non affectées	13	3 020 833	2 235 512
<b>ACTIFS COURANTS</b>				<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<u>8 475 833</u>	<u>9 072 512</u>
Acheteurs factorés		59 920 441	56 012 888	<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Moins : provisions		(1 652 235)	(1 727 521)	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	18 557 548	16 053 676
	7	<u>58 268 206</u>	<u>54 285 367</u>	Autres passifs courants	14	968 256	1 355 271
Autres actifs courants	8	549 731	315 556	Concours bancaires et autres passifs financiers	15	33 847 908	32 216 767
Placements et autres actifs financiers	9	6 450 000	2 450 000	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<u>53 373 712</u>	<u>49 625 714</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	10	295	251	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u>61 849 545</u>	<u>58 698 226</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<u>65 268 232</u>	<u>57 051 174</u>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u>61 849 545</u>	<u>58 698 226</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>70 137 508</u>	<u>66 150 519</u>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<u>70 137 508</u>	<u>66 150 519</u>

## ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

## ÉTAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31 Décembre	
		2005	2004
<b>REVENUS</b>			
Commissions de factoring		2 208 468	2 078 143
Intérêts de financement		3 749 344	3 235 381
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>16</b>	<b>5 957 812</b>	<b>5 313 524</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>17</b>	<b>(2 440 825)</b>	<b>(2 290 630) (*)</b>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>18</b>	<b>684 007</b>	<b>747 132 (*)</b>
<b>PRODUITS NETS</b>		<b>4 200 994</b>	<b>3 770 027</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	<b>19</b>	836 740	783 998
Dotations aux amortissements	<b>20</b>	250 226	237 210
Dotations nettes aux provisions	<b>21</b>	710 035	693 804
Autres charges d'exploitation	<b>22</b>	710 201	678 845
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>2 507 202</b>	<b>2 393 857</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 693 791</b>	<b>1 376 170</b>
Autres gains ordinaires	<b>23</b>	30 034	7 866
Autres pertes ordinaires		0	(83)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>1 723 825</b>	<b>1 383 953</b>
Impôt sur les sociétés	<b>24</b>	(428 155)	(331 814)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>1 295 670</b>	<b>1 052 139</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparaison (voir note 2.6)

**ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005**  
**ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	<u>Décembre 2005</u>	<u>Décembre 2004</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des acheteurs factorés	25	159 779 308	151 355 997
Financement des adhérents	25	(154 847 740)	(150 419 203)
Encaissements provenant des crédits à court terme	26	82 850 818	86 513 948
Remboursements des crédits à court terme	26	(81 845 694)	(80 632 772)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	27	(1 642 382)	(1 502 788)
Intérêts payés	28	(2 508 509)	(1 769 745)
Produits divers encaissés	29	7 636	43 336
Impôts et taxes payés	30	(744 561)	(616 127)
		<u>1 048 876</u>	<u>2 972 646</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(124 810)	(61 715)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	20 500	666
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(2 233 800)	(370 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	415 402	716 592
		<u>(1 922 708)</u>	<u>285 543</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	11	(440 000)	(440 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	2 000 000	0
Remboursements d'emprunts	12	(2 982 000)	(2 691 000)
		<u>(1 422 000)</u>	<u>(3 131 000)</u>
		<u>(2 295 832)</u>	<u>127 189</u>
<b>Variation de trésorerie</b>			
Trésorerie au début de l'exercice		(5 734 568)	(5 861 757)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10 et 15	(8 030 400)	(5 734 568)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS****Note 1 : Présentation de la société**

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (D: 4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 juin 2001, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de D : 400.000 pour le porter à D : 4.400.000 et ce, par l'émission de 40.000 actions nouvelles de D : 10 chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

**Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués**

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

### 2-1 : Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- Logiciels	3 ans	33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00%
- Matériel informatique	7 ans	15,00%
- Installations générales	10 ans	10,00%

### 2-2 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contre partie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

### 2-3 : Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision globale égale à 1,5% de l'encours des factures achetées.

Parallèlement, les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et telle que modifiée par les textes subséquents, sont appliquées.

Dans le cas où le montant de la provision résultant de l'application de la circulaire est inférieur à celui calculé en référence à l'encours des factures achetées; l'excédent est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions pour risques.

Dans le cas contraire, l'écart dégagé est prélevé sur la provision inscrite au passif du bilan et en cas d'insuffisance il est procédé à la dotation d'une provision complémentaire.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients.

#### 2-3-1: Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

**A- Actifs courants** : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

**B1- Actifs nécessitant un suivi particulier** : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

**B2- Actifs incertains** : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

**B3- Actifs préoccupants** : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis** : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

#### 2-3-2 : Les garanties

Sont considérées comme garanties

- Les créances détenues sur les acheteurs factorés, à l'exclusion des factures litigieuses et dans la limite de 90% :
  - des créances courantes pour les acheteurs du secteur privé, à l'exclusion de l'encours des factures achetées et non échues sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés supérieurs à 30 jours ;
  - des créances dont l'âge est inférieur à 360 jours, pour le secteur public
- Les garanties reçues des correspondants étrangers. Elles correspondent à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Les garanties reçues de l'assureur crédit. Elles correspondent à la somme des limites de garanties reçues de l'assureur crédit diminuée de la franchise selon que l'acheteur soit en dénommé ou en non dénommé si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées diminué de la franchise et à l'encours des factures achetées diminué de la franchise s'il est inférieur à la somme des limites de garanties diminuée de la dite franchise.
- Les actifs financiers affectés.

#### 2-3-3 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie

#### **2-4 : Impôt sur les sociétés**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

#### **2-5 : Taxe sur la valeur ajoutée**

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### **2-6 : Changement de méthodes comptables**

##### **- Changement de méthode de présentation**

Par rapport au 31 décembre 2004, les états financiers au 31 décembre 2005 traduisent un changement de méthode de présentation des produits des placements :

- Les produits des placements sont désormais présentés au niveau des produits nets pour être pris en compte dans le calcul du résultat d'exploitation ;
- Les intérêts des billets de trésorerie souscrits par Tunisie Factoring, auparavant présentés en déduction des charges financières nettes, sont désormais présentés au niveau des produits des placements (463 476 dinars au titre de l'exercice 2005 et 649 342 dinars au titre de l'exercice 2004).

L'état de résultat au 31 décembre 2004 a été retraité pour les besoins de la comparaison.

##### **- Changement de méthode de comptabilisation**

Par rapport au 31 décembre 2004, les états financiers au 31 décembre 2005 traduisent un changement de méthode de comptabilisation des intérêts courus sur les contrats de portage.

En effet, les intérêts courus sur les titres acquis en portage et dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain, ont été constatés en produits conformément aux dispositions de la norme 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires.

L'ajustement qui en résulte a pour effet l'accroissement du résultat de l'exercice 2005 pour 165 782 dinars dont 82 275 dinars relatifs à l'exercice 2004 et antérieurs. Les états financiers au 31/12/2004 présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités en raison du caractère non significatif de l'ajustement résultant du changement de méthode.

**NOTES EXPLICATIVES****Note 3 : Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles s'analysent au 31 décembre 2005 comme suit :

	31 décembre 2005			VNC
	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette	décembre-04
- Marque	1 000 000	(433 516)	566 484	633 151
- LOGO	2 426	(406)	2 021	0
- Logiciels informatiques	413 037	(333 556)	79 481	198 745
- Site WEB en cours :	8 316	-	8 316	0
<b><u>Totaux</u></b>	<b><u>1 423 779</u></b>	<b><u>(767 477)</u></b>	<b><u>656 302</u></b>	<b><u>833 110</u></b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Les immobilisations acquises auprès de Tunisie leasing sont amorties sur la durée restante, eu égard à la date d'acquisition initiale.

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
- Soldes au 31 Décembre 2004	1 409 677	(576 567)	833 110
- Investissements de la période	14 102		14 102
- Dotation aux amortissements		(190 910)	(190 910)
<b><u>Soldes au 31 décembre 2005</u></b>	<b><u>1 423 779</u></b>	<b><u>(767 477)</u></b>	<b><u>656 302</u></b>

**Note 4 : Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles s'analysent à la date de clôture comme suit :

	31 décembre 2005			VNC
	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette	décembre-04
- Matériel de transport	138 480	(33 591)	104 889	28 353
- Mobiliers et matériel de bureau	146 840	(63 026)	83 815	99 356
- Matériel informatique	152 654	(132 995)	19 659	29 338
- Agencement, aménagement et installation	44 072	(39 943)	4 129	4 986
<b><u>Totaux</u></b>	<b><u>482 046</u></b>	<b><u>(269 555)</u></b>	<b><u>212 491</u></b>	<b><u>162 033</u></b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif.

Les immobilisations acquises auprès de Tunisie leasing sont amorties sur la durée restante, eu égard à la date d'acquisition initiale.

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
- Solde au 31 Décembre 2004	414 208	(252 175)	162 033
- Investissements de la période	109 775		109 775
- Cessions de la période	(38 000)	38 000	0
- Régularisation de la période	(3 937)	3 936	(1)
- Dotation aux amortissements		(59 317)	(59 317)
<b><u>Solde au 31 décembre 2005</u></b>	<b><u>482 046</u></b>	<b><u>(269 555)</u></b>	<b><u>212 491</u></b>

**Note 5 : Immobilisations Financières**

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	<u>31-déc 2005</u>	<u>31-déc 2004</u>
- Titres de participation	768 800	675 000
- Titres immobilisés	3 019 100	1 212 000
- Billets de trésorerie	0	6 000 000
- Cautionnements Citi Bank	24 153	109 542
- Cautionnements imputables aux adhérents	(11 450)	(44 377)
- Prêts au personnel	163 447	96 806
<u>Total</u>	<u>3 964 051</u>	<u>8 048 972</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "titres de participation" s'analysent ainsi :

	<u>Montant</u>
Solde au 31 décembre 2004	675 000
- Acquisitions de l'exercice:	
* S I M T	93 800
<u>Solde au 31 décembre 2005</u>	<u>768 800</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "titres immobilisés" s'analysent ainsi :

	<u>Montant</u>
Solde au 31 décembre 2004	1 212 000
- Acquisitions de l'exercice:	
* HASDRUBAL	725 000
* PALMA	490 000
* Sté de Promo Touristique Douz Hôtel	225 000
* C I M	700 000
- Cessions de l'exercice:	
* T B S	(100 000)
* CARTHAGO	(16 100)
* OXIA	(20 000)
* FLEXOPRINT	(23 500)
* Tunis Call Center	(90 000)
* G I P A	(73 300)
* C D S	(10 000)
<u>Solde au 31 décembre 2005</u>	<u>3 019 100</u>

Le portefeuille titres se détaille comme suit:

	Nombre de titres	Montant
- Sté Immobilière Méditerranéenne de Tunis ( SIMT )	7 688	768 800
<u>Total des titres de participation</u>		<u>768 800</u>
- CARTHAGO CERAMIC	189	18 900
- FLEXO PRINT	47	23 500
- GIPA	1 467	146 700
- STPA	1 380	690 000
- HASDRUBAL	1 450	725 000
- PALMA	980	490 000
- Sté de Promotion Touristique Douz Hôtel	450	225 000
- C I M	7 000	700 000
<u>Total des titres immobilisés</u>		<u>3 019 100</u>

**Note 6 : Autres Actifs non Courants**

Les autres actifs non courants sont constitués des frais d'émission des emprunts à long terme et s'analysent au 31 décembre 2005 comme suit :

	31 décembre 2005		
	Valeur brute	Résorptions	Valeur nette
Frais d'émission des emprunts	164 392	(127 960)	36 432
<b><u>Totaux</u></b>	<u>164 392</u>	<u>(127 960)</u>	<u>36 432</u>

La résorption constatée au titre de la période, a été de 30 318 dinars

**Note 7 : Comptes Courants des adhérents et comptes des acheteurs**

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2005, comme suit :

	Décembre 2005	Décembre 2004
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	36 746 556	49 732 093
Traites en Portefeuille	7 278 366	
Traites Impayées	544 371	
Chèques Impayés	895 791	
Chèques à l'encaissement	2 647 077	
Effets à l'encaissement	1 018 426	
Comptes des acheteurs export	3 585 816	3 669 066
Comptes des acheteurs import	7 204 038	2 611 729
<u>Sous total</u> (A)	<u>59 920 441</u>	<u>56 012 888</u>
A déduire		
Provisions	(1 652 235)	(1 727 521)
<u>Montant net</u>	<u>58 268 206</u>	<u>54 285 367</u>
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devises)	422 687	2 611 729
Fonds de garantie	14 046 961	7 378 666
Disponible	4 087 900	6 063 281
<u>Sous total</u> (B)	<u>18 557 548</u>	<u>16 053 676</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u> (A) - (B)	<u>41 362 893</u>	<u>39 959 212</u>

**Note 7 (Suite) : Analyse et classification des créances sur la clientèle**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Financement des adhérents	36 796 642	2 713 708	200 307	0	1 652 236	41 362 893
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>36 796 642</b>	<b>2 713 708</b>	<b>200 307</b>	<b>0</b>	<b>1 652 236</b>	<b>41 362 893</b>
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,48%	0,00%	3,99%	
			4,48%			
Engagements hors bilan sur opérations de factoring	3 973 405	66 121	8 316	0	0	4 047 842
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>3 973 405</b>	<b>66 121</b>	<b>8 316</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 047 842</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>40 770 047</b>	<b>2 779 829</b>	<b>208 623</b>	<b>0</b>	<b>1 652 236</b>	<b>45 410 735</b>
Provisions affectées	0	0	0	0	1 652 235	1 652 235
<b>Engagements nets</b>	<b>40 770 047</b>	<b>2 779 829</b>	<b>208 623</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>43 758 500</b>
Ratio de couverture des engagements par des provisions			0,00%	0,00%	100,00%	
			88,79%			

**Note 8 : Autres Actifs Courants**

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 décembre 2005, comme suit :

	Décembre 2005	Décembre 2004
- Avances et acomptes au personnel	637	1 068
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	48 865	36 765
- État, TFP à reporter	27 750	14 587
- Compte courant STIF	0	130
- Charges constatées d'avance	274 433	228 232
- Produits à recevoir	32 264	34 773
- Produits financiers à recevoir (sur titres immobilisés)	165 782	
- Compte d'attente	2 070	2 070
<u>Total</u>	<u>551 801</u>	<u>317 626</u>
- Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(2 070)	(2 070)
<u>Total</u>	<u>549 731</u>	<u>315 556</u>

Les charges constatées d'avance englobent principalement les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme pour D : 252 738.

Les produits à recevoir englobent essentiellement les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export pour D : 26 723.

**Note 9 : Placements et autres actifs financiers**

Ce poste englobe exclusivement des billets de trésorerie à court terme, émis par Tunisie Leasing et Tunisie Valeurs pour un montant total de D : 6.450.000, détaillé comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
* Billets de trésorerie émis par Tunisie Leasing	6 000 000	2 000 000
* Billets de trésorerie émis par Tunisie Valeurs	450 000	450 000
<u>Total</u>	<u>6 450 000</u>	<u>2 450 000</u>

**Note 10 : Liquidités et équivalent de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2005</u>	<u>31 décembre 2004</u>
- Banques	0	0
- Caisse	295	251
<u>Total</u>	<u>295</u>	<u>251</u>

**Note 11 : Capitaux Propres**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>Décembre 2005</u>	<u>Décembre 2004</u>
- Capital social	A	4 400 000	4 400 000
- Réserve légale	B	234 615	182 008
- Résultats reportés		2 357 678	1 818 147
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>6 992 293</u>	<u>6 400 155</u>
Résultat de l'exercice (1)		1 295 670	1 052 138
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	C	<u>8 287 963</u>	<u>7 452 293</u>
Nombre d'actions (2)		440 000	440 000
Résultat par action (1) / (2)	D	2,945	2,391

(A) Au 31 décembre 2005, le capital social est de DT : 4.400.000 composé de 440.000 actions d'une valeur nominale de DT : 10 libérées en totalité.

La structure du capital est présentée ci-dessous :

<u>Actionnaire</u>	<u>Capital souscrit Et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
Tunisie Leasing	2 399 970	54,54%
STIF	400 000	9,09%
Société Française de Factoring (actuellement Euro Factor - SA)	1 599 990	36,36%
Personnes physiques	40	0,00%
<u>Total</u>	<u>4 400 000</u>	<u>100,00%</u>

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

LIBELLE	Capital social	Réserve	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2004	4 400 000	182 008	1 818 147	1 052 138	<b>7 452 293</b>
Affectation du résultat 04					
Réserves		52 607	539 531	-592 138	<b>0</b>
Dividendes distribués				-440 000	<b>-440 000</b>
Dotation pour fonds social				-20 000	<b>-20 000</b>
Résultat 2005				1 295 670	<b>1 295 670</b>
<b>Solde au 31/12/2005</b>	<b>4 400 000</b>	<b>234 615</b>	<b>2 357 678</b>	<b>1 295 670</b>	<b>8 287 963</b>

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

**TABLEAU DES EMPRUNTS  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005**

(Montants exprimés en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Remboursements	Fin de période		
						Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>EMPRUNTS BANCAIRES</b>								
BTEI	5 000 000	TMM+1,75	Trimestriellement (2003-2007)	3 000 000	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BTEI	2 000 000	TMM+1,75	Trimestriellement (2006-2010)			2 000 000	1 600 000	400 000
FMO*	EUR 2 000 000	TMM+1,25	Semestriellement (2004-2009)	2 619 000	582 000	2 037 000	1 455 000	582 000
<u>Total emprunts bancaires</u>				5 619 000	1 582 000	6 037 000	4 055 000	1 982 000
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>								
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2002	7 000 000	7,60%	Annuellement (2003-2007)	4 200 000	1 400 000	2 800 000	1 400 000	1 400 000
<u>Total emprunts obligataires</u>				4 200 000	1 400 000	2 800 000	1 400 000	1 400 000
<u>Total général</u>				9 819 000	2 982 000	8 837 000	5 455 000	3 382 000

\* Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à EUR : 2.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 1,25% sans que ce taux ne soit inférieur à 6,5%.

**Note 13 : Provisions non affectées**

Les provisions non affectées totalisent 3 020 833 dinars au 31 décembre 2005, contre 2 235 512 dinars au 31 décembre 2004 et s'analysent comme suit :

Solde au 31 décembre 2004	2 235 512
Dotation de l'exercice 2005	785 321
<b>Solde des provisions non affectées au 31 décembre 2005</b>	<b>3 020 833</b>

**Note 14 : Autres passifs courants**

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 décembre 2005, comme suit :

	Décembre 2005	Décembre 2004
- Personnel, provisions pour congés payés	73 672	81 786
- Personnel, autres charges à payer	95 581	42 749
- Fonds social	120 950	104 096
- État, retenues sur salaires	24 800	22 518
- État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	433	535
- État, impôts sur les sociétés à liquider (note 24)	129 273	43 590
- État, TVA à payer	32 430	35 275
- État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	2 652	2 588
- Compte courant Tunisie Leasing	35 460	31 595
- C.N.S.S	44 965	39 019
- Avance sur cession titres immobilisés	0	50 000
- Autres créditeurs	12 495	12 495
- Diverses charges à payer	128 263	184 916
- Produits perçus d'avance (A)	267 283	704 108
<u>Total</u>	<u>968 256</u>	<u>1 355 271</u>

(A) Les produits perçus d'avance se rapportent aux intérêts sur les billets de trésorerie émis par Tunisie Leasing et Tunisie Valeurs, s'élevant respectivement à 266 563 dinars et 720 dinars.

**Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre 2005, comme suit :

	Décembre 2005	Décembre 2004
- Échéances à moins d'un an sur emprunt obligataire (voir note 12)	1 400 000	1 400 000
- Échéances à moins d'un an sur emprunt BTEI (voir note 12)	1 400 000	1 000 000
- Échéances à moins d'un an sur emprunt FMO (voir note 12)	582 000	582 000
- Crédit à court terme UTB (A)	2 304 668	2 653 410
- Ligne d'avance CITIBANK (B)	0	4 000 000
- Ligne d'avance ABC (C)	0	1 000 000
- Billets de trésorerie	19 850 000	15 500 000
- Intérêts courus	280 544	346 538
- Banques	8 030 695	5 734 819
<b>Total</b>	<b>33 847 908</b>	<b>32 216 767</b>

(A) La convention porte sur un crédit à court terme de EURO : 7 622 450 (contre valeur FRF: 50.000.000), destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 points, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à EURO : 22.875 (contre valeur de FRF: 150.000)

(B) Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 Octobre 2004. Elle est plafonnée à DT : 8.500.000 et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré d'un point et demi.

(C) Cette ligne n'a pas fait l'objet de renouvellement en 2005.

#### Note 16 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, se présente ainsi :

	Décembre 2005	Décembre 2004
- Commissions de factoring	2 208 468	2 078 143
- Intérêts de financement (A)	3 749 344	3 235 381
<b>Total</b>	<b>5 957 812</b>	<b>5 313 524</b>
- Encours de financement		
. Au début de l'exercice	39 959 212	35 305 123
. A la fin de l'exercice	41 362 893	39 959 212
. Moyenne (B)	40 661 053	37 632 168
- Taux moyen annuel (A) / (B)	9,22%	8,60%

#### Note 17 : Charges Financières

Les charges financières se détaillent au 31 décembre, comme suit :

	Décembre 2005	Décembre 2004
- Intérêts sur emprunts	628 017	784 020
- Intérêts sur crédit UTB	96 292	86 216
- Intérêts sur ligne CITIBANK	317 688	309 271
- Intérêts sur ligne ABC	30 545	62 833
- Intérêts des billets de trésorerie	1 135 052	876 176
- Intérêts des comptes débiteurs	202 085	141 033
- Dotations aux résorptions des frais d'emprunts	30 318	38 116
- Pertes sur créances liées à des participations	271	0
- Pertes de change	7 861	1 462
- Intérêts des dépôts créditeurs	(3 183)	(3 185)
- Gains de change	(4 121)	(5 312)
<b>Total des charges financières nettes</b>	<b>2 440 825</b>	<b>2 290 630</b>

#### Note 18 : Produits des placements

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

	Décembre 2005	Décembre 2004
- Dividendes	1 075	1 880
- Plus value sur cession des titres immobilisés	46 075	54 330
- Plus value acquise sur titres immobilisés	0	23 205
- Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	463 476	649 342
- Plus value sur titres immobilisés à recevoir	165 782	
- Autres produits financiers	6 561	4 862
- Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés	1 038	13 514
<b>Total</b>	<b>684 007</b>	<b>747 132</b>

**Note 19 : Charges de personnel**

L'analyse de ce poste se présente au 31 décembre 2005 comme suit :

	<u>Décembre 2005</u>	<u>Décembre 2004</u>
- Salaires et complément de Salaires	706 592	670 093
- Cotisations sociales	103 675	86 984
- Autres charges sociales	26 473	26 921
<u>Total</u>	<u>836 740</u>	<u>783 998</u>

**Note 20 : Dotations aux amortissements**

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement se détaillent comme suit :

	<u>Décembre 2005</u>	<u>Décembre 2004</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	190 910	182 699
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	59 317	54 512
<u>Total</u>	<u>250 226</u>	<u>237 210</u>

**Note 21 : Dotations nettes aux provisions**

La dotation nette aux comptes de provisions pour risques sur la clientèle au 31 décembre 2005, s'élève à 710 035 dinars, contre 693 804 dinars à l'issue de l'exercice 2004.

Cette provision a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3) et s'analyse comme suit :

	<u>Décembre 2005</u>	<u>Décembre 2004</u>
- Dotations aux provisions non affectées	785 321	360 374
- Dotations aux provisions affectées	414 136	470 414
- Reprises sur les provisions affectées	(489 422)	(136 984)
<u>Total</u>	<u>710 035</u>	<u>693 804</u>

**Note 22 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>Décembre 2005</u>	<u>Décembre 2004</u>
- Achat de matières et fournitures	46 064	48 553
<u>Total des achats</u>	<u>46 064</u>	<u>48 553</u>
- Loyer	71 943	71 110
- Entretiens et réparations	4 044	4 771
- Assurance crédit	38 600	96 250
- Études, recherches et divers services extérieurs	67 304	43 482
- Services informatiques	36 810	45 811
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>218 701</u>	<u>261 424</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	191 467	172 989
- Publicités, publications, relations publiques	79 633	42 018
- Transports	39 208	37 148
- Déplacements, missions et réceptions	34 476	19 761
- Frais postaux et de télécommunications	42 782	50 825
- Services bancaires et assimilés	45 503	49 888
- Transfert de charges (frais bancaires)	(34 326)	(42 948)
- Transfert de charges (frais de justice)	(2 059)	
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>396 684</u>	<u>329 681</u>
- Cotisation IFG	20 167	19 082
- Jetons de présence	14 000	14 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>34 167</u>	<u>33 082</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	18 995	17 518
- T.C.L	12 654	11 309
- Droits d'enregistrement et de timbres	5 318	1 640
- TVA non récupérable	3 444	1 904
- Ristournes sur TFP :	(25 826)	(26 266)
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>14 585</u>	<u>6 105</u>
<u>Total général</u>	<u>710 201</u>	<u>678 845</u>

**Note 23 : Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 30 034 dinars et se détaillent comme suit :

	Décembre 2005	Décembre 2004
- Intérêts / Prêts aux Personnels :	8 850	6 359
- Gains Extraordinaires :	684	1 491
- Cession Matériel :	20 500	16
	<u>30 034</u>	<u>7 866</u>

**Note 24 : Impôt sur les bénéfiques**

L'impôt sur les bénéfiques au titre de l'exercice 2005, a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Note	Décembre 2005	Décembre 2004
<b>Bénéfice comptable</b>		1 723 825	1 383 952
<b>I. A réintégrer</b>			
- Provisions pour congés payés	14	(8 114)	53 328
- Dotations aux provisions	21	1 199 458	830 788
- Provisions fiscales 2001 pour affaires en cours		0	57 053
- Provisions fiscales 2002 pour affaires en cours		280 151	
- Diverses charges non déductibles		360	135
- Jetons de présence		14 000	14 000
- Subven et don excédentaire 0.2% CA Brut Hors Subv 100% Déduc		8 844	5 263
- Amortissement marque		66 667	66 849
- Affectation au fonds social		15 154	11 119
		<b>1 576 519</b>	<b>1 038 535</b>
<b>II. A déduire</b>			
- Reprises sur provisions comptables	21	(489 422)	(136 984)
- Provisions fiscales 2001 pour affaires en cours		0	(57 053)
- Provisions fiscales 2002 pour affaires en cours		(280 151)	
- Dividendes	18	(1 075)	(1 880)
		<u>2 529 696</u>	<u>2 226 570</u>
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>			
- Provisions pour créances douteuses		(380 395)	(208 531)
- Reprises sur provisions pour créances douteuses		92 798	131 030
		<u>2 242 099</u>	<u>2 149 069</u>
<u>Bénéfice fiscal</u>			
Limite de déduction du 1er Degrèvement		784 735	
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt CIM		700 000	725 000
Limite de déduction du 2ème Degrèvement		539 735	
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt SIMT		93 800	
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt S P T Douz Hôtel		225 000	490 000
		<u>1 223 299</u>	<u>934 069</u>
<u>Base imposable</u>			
<b>Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal )</b>		428 155	331 814
<u>Base Minimum d'impôt</u>		2 017 099	
<b>Minimum d'Impôt 20% du bénéfice fiscal</b>		403 420	
<b>Impôt dû</b>		<u>428 155</u>	
<b>A imputer</b>			
- Report d'impôt		0	(8 219)
- Acomptes provisionnels payés		(291 755)	(131 666)
- Retenues sur placements		(7 127)	(148 339)
		<u>129 273</u>	<u>43 590</u>
<u>Impôt à payer ( à reporter )</u>			

**Note 25 : Encaissements reçus des acheteurs factorés**

			Décembre 2005	Décembre 2004
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+	Note 7	39 959 212	35 305 123
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	-	Note 7	(41 362 893)	(39 959 212)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	-	Note 5	(44 377)	(118 377)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	+	Note 5	11 450	44 377
- Financement des adhérents	+		154 847 740	150 419 203
- Produits à recevoir en début de période	+	Note 8	26 843	25 708
- Produits à recevoir en fin de période	-	Note 8	(26 600)	(26 843)
- Revenus du factoring	+	Note 16	5 957 812	5 313 524
- Récupération frais bancaires	+	Note 22	34 326	
- Récupération frais de justice	+	Note 22	2 059	
- TVA collectée	+		373 736	352 494
			<u>159 779 308</u>	<u>151 355 997</u>
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>				

**Notes 26 : Flux liés aux financements**

	Début de période	Mouvements 2005		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
- Crédit à court terme UTB	2 653 410	14 546 953	14 895 694	2 304 669
- Ligne d'avance CITI BANK	4 000 000	16 400 000	20 400 000	0
- Ligne d'avance ABC	1 000 000	0	1 000 000	0
- Billet de trésorerie AMEN BANK	0	0	0	0
- Autres billets de trésorerie	15 500 000	52 350 000	48 000 000	19 850 000
<u>Sous total</u>	<u>23 153 410</u>	<u>83 296 953</u>	<u>84 295 694</u>	<u>22 154 669</u>
- Compte courant Tunisie Leasing	31 595	3 865	0	35 460
- Provisions rétrocédées		0	0	0
- Billets de trésorerie T/L	(8 000 000)	0	(2 000 000)	(6 000 000)
- Billets de trésorerie T/V	(450 000)	(450 000)	(450 000)	(450 000)
<u>Total</u>	<u>14 735 005</u>	<u>82 850 818</u>	<u>81 845 694</u>	<u>15 740 128</u>

**Note 27 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel**

			Décembre 2005	Décembre 2004
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 8	(1 068)	(600)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 8	637	1 068
- Prêts au personnel en début de période	-	Note 5 et 8	(133 572)	(125 130)
- Prêts au personnel en fin de période	+	Note 5 et 8	212 312	133 572
- Compte courant STIF en début de période	-	Note 8	(130)	(130)
- Compte courant STIF en fin de période	+	Note 8	0	130
- Compte d'attente en début de période	-	Note 8	(2 070)	(2 070)
- Compte d'attente en fin de période	+	Note 8	2 070	2 070
- Charges constatées d'avance en début de période	-	Note 8	(24 898)	(4 988)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	Note 8	21 695	24 898
- Personnel, provisions pour congés payés en début de période	+	Note 14	81 786	28 458
- Personnel, provisions pour congés payés en fin de période	-	Note 14	(73 672)	(81 786)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 14	42 749	46 606
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 14	(95 581)	(42 749)
- Fonds social en début de période	+	Note 14	104 096	83 727
- Fonds social en fin de période	-	Note 14	(120 950)	(104 096)
- Alimentation du Fonds social	+	Note 11	20 000	20 000
- État, retenues sur salaires en début de période	+	Note 14	22 518	9 192
- État, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 14	(24 800)	(22 518)
- État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 14	535	393
- État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 14	(433)	(535)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 14	39 019	31 831
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 14	(44 965)	(39 019)
- Autres comptes créditeurs en début de période	+	Note 14	12 495	12 616
- Autres comptes créditeurs en fin de période	-	Note 14	(12 495)	(12 495)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 14	184 916	253 702
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 14	(128 263)	(184 916)
- TVA, payées sur biens et services	+		23 625	24 766
- Charges de personnel	+	Note 19	836 740	783 998
- Autres charges d'exploitation	+	Note 22	710 201	678 845
- Récupération frais bancaires	+	Note 22	34 326	26 263
- Récupération frais de justice	+	Note 22	2 059	0
- Impôts et taxes	-	Note 22	(36 967)	(30 466)
- Autres gains	-		(9 534)	(7 850)
			<u>1 642 382</u>	<u>1 502 788</u>

Sommes versées aux fournisseurs et au personnel**Note 28 : Intérêts payés**

			Décembre 2005	Décembre 2004
- Intérêts courus sur crédits en début de période	+	Note 15	346 538	466 237
- Intérêts courus sur crédits en fin de période	-	Note 15	(280 544)	(346 538)
- Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	-	Note 8	(203 334)	(67 410)
- Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	+	Note 8	252 738	203 335
- Produits perçus d'avance en début de période	+	Note 14	704 108	618 487
- Produits perçus d'avance en fin de période	-	Note 14	(267 283)	(704 108)
- Frais d'émission d'emprunts en début de période	-		(55 230)	(93 346)
- Frais d'émission d'emprunts en fin de période	+		36 432	55 230
- Produits / Immo. Financ. à recevoir en début de période	-	Note 8	(7 930)	(11 360)
- Produits / Immo. Financ. à recevoir en fin de période	+	Note 8	5 665	7 930
- Intérêts des Billets de trésorerie	-	Note 18	(463 476)	(649 342)
- Charges financières	+	Note 17	2 440 825	2 290 630
			<u>2 508 509</u>	<u>1 769 745</u>

Intérêts payés

**Note 29 : Produits divers encaissés**

			Décembre 2005	Décembre 2004
- Dividendes à recevoir en début de période	+	Note 8	-	36 595
- Dividendes à recevoir en fin de période	-	Note 8	-	-
- Dividendes reçus	+	Note 18	1 075	1 880
- Produits financiers	+	Note 18	6 561	4 861
<u>Produits encaissés</u>			<u>7 636</u>	<u>43 336</u>

**Note 30 : Impôts et taxes payés**

			Décembre 2005	Décembre 2004
- État, impôts sur les sociétés à reporter début de période	+	Note 8	43 590	(8 219)
- État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	-	Note 14	(129 273)	(43 590)
- État, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 14	2 588	1 719
- État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 14	(2 652)	(2 588)
- État, TFP à reporter en début de période	-	Note 8	(14 587)	-
- État, TFP à reporter en fin de période	+	Note 8	27 750	14 587
- TVA payée	+		352 024	318 203
- Impôts et taxes	+	Note 22	40 411	6 105
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 24	428 155	331 814
- TVA non déductible	-	Note 22	(3 444)	(1 904)
<u>Impôts payés</u>			<u>744 561</u>	<u>616 127</u>

**Note 31 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

			Décembre 2005	Décembre 2004
- Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	+	Note 3	14 102	37 924
- Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	+	Note 4	109 775	20 233
- TVA sur Investissements	+		933	3 558
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>124 810</u>	<u>61 715</u>

**Note 32 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles**

			Décembre 2005	Décembre 2004
- Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	+	Note 4	0	733
- TVA reversée	+		-	-
- Plus value sur cession d'immobilisations	+	Note 23	20 500	16
- Moins value sur cession d'immobilisations	-		0	(83)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles</u>			<u>20 500</u>	<u>666</u>

**Note 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières**

			Décembre 2005	Décembre 2004
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 5	93 800	0
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 5	2 140 000	370 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>2 233 800</u>	<u>370 000</u>

**Note 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières**

			Décembre 2005	Décembre 2004
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 5	332 900	551 000
- Avance sur cession titres immobilisés début période	-		(50 000)	
- Avance sur cession titres immobilisés fin période	+	Note 14	0	50 000
- Plus value acquise sur titres immobilisés	+	Note 22	0	23 205
- Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés	+	Note 22	1 038	13 514
- Plus values sur cession de titres	+	Note 22	46 075	54 330
- Dépôts et cautionnements récupérés au cours de l'exercice	+	Note 5	85 389	24 543
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>415 402</u>	<u>716 592</u>

**Note 35 : Engagements Hors Bilan**

	Décembre 2005	Décembre 2004
- Engagements de financement donnée	1 134 645	941 688
- Garanties données	2 913 197	894 721
- Engagements de financement reçus	30 875 726	15 033 912
- Garanties reçues :	38 694 107	31 783 921
- Engagements sur titres	3 019 100	1 212 000

**Note 36 : Opérations avec les parties liées****Tunisie Leasing****Billets de trésorerie**

L'encours des billets de trésorerie émis par Tunisie Leasing (TL) et souscrit par Tunisie Factoring (TF) dans laquelle elle détient 54,54% du capital, s'élève au 31/12/2005 à 6 000 KDT.

Les produits relatifs aux billets de trésorerie souscrits par TF au titre de l'exercice s'élèvent à 437 238 dinars.

D'autre part, TL a souscrit à l'émission de billets de trésorerie émis par TF (échus en 2005) ; le montant des charges financières à ce titre s'élève à 15 544 dinars

**Cautions reçues**

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2005 accordées au profit de la Citibank, de l'Amen bank, de l'ABC et de la BTEI s'élèvent respectivement à 8 000 KDT, 11 000 KDT, 1 000 KDT et 12 000 KDT.

D'autre part, TL a accordé en faveur de TF une caution de 1 400 KDT en garantie du risque encouru sur la STPA.

**SIMT****Contrat de location du siège**

Tunisie Factoring a conclu avec la SIMT, dans laquelle elle détient 18,75% du capital social, un contrat de loyer du siège social. Conformément aux dispositions de ce contrat, la SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, Eau et Electricité) pour 107 615 dinars au titre de l'exercice 2005.

**EUROFACTOR****Opérations de factoring**

TF a réalisé en 2005 des opérations de factoring Import et export avec EUROFACTOR qui détient 36,36% du capital de la société. A ce titre, EUROFACTOR a facturé 51 511 dinars de commissions et TF a facturé 38 444 dinars de commissions en contrepartie des services rendus.

**Convention de partenariat**

TF a conclu une convention de partenariat avec EUROFACTOR avec date d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2005. Conformément à cette convention, EUROFACTOR a facturé 21 771 dinars au titre des prestations fournis au cours de l'exercice 2005.

**TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR****Billets de trésorerie**

L'encours des billets de trésorerie émis par TF et souscrit par TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR (TIS) s'élève au 31/12/2005 à 1 000 KDT. Le montant des intérêts perçus par TIS au titre de l'exercice 2005 s'élève à 54 359 dinars.

**TUNINVEST SICAR****Billets de trésorerie**

L'encours des billets de trésorerie émis par TF et souscrit par TUNINVEST SICAR s'élève au 31/12/2005 à 500 KDT. Le montant des intérêts perçus par TUNINVEST SICAR au titre de l'exercice 2005 s'élève à 31 670 dinars.

**Tunisie Valeurs****Billets de trésorerie**

L'encours des billets de trésorerie émis par Tunisie Valeurs (TV) et souscrit par Tunisie Factoring (TF) s'élève au 31/12/2005 à 450 KDT.

Les produits relatifs aux billets de trésorerie souscrits par TF au titre de l'exercice s'élèvent à 26 290 dinars.

D'autre part, TV a souscrit à l'émission de billets de trésorerie émis par TF (échus en 2005) ; le montant des charges financières à ce titre s'élève à 7 113 dinars

**Note 37 : Evènements postérieurs**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 13 Avril 2006. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

**Rapport Général du commissaire aux comptes****Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2005****Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 Mai 2005, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Tunisie Factoring relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**1. Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de Tunisie Factoring arrêtés au 31 décembre 2005. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Comme il est indiqué dans la note aux états financiers n° 2.3, la société a adopté une politique de provision basée sur la constatation d'une charge minimale égale à 1,5% de l'encours des factures achetées. Conformément à cette politique, la dotation aux provisions constatée en charges de l'exercice 2005 à hauteur de 785 321 dinars a été imputée en totalité dans le poste « Provisions non affectées » figurant au passif.

Bien que cette politique traduit un souci de prudence avéré dans la présentation des états financiers et renforce la capacité de couverture des risques encourus par la société, elle a eu pour effet de situer le résultat de l'exercice 2005 en deçà de son niveau réel, à hauteur de ce montant.

A notre avis et sous réserve du point exposé ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de Tunisie Factoring, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Le commissaire aux comptes**

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine Hajji**

Tunis, le 19 Avril 2006

**Rapport Spécial du commissaire aux comptes****Exercice clos le 31 décembre 2005****Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring,**

1. En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons été avisés des conventions conclues et opérations réalisées suivantes au cours de l'exercice 2005 :

1. Tunisie Factoring (TF) a conclu avec EUROFACTOR qui détient 36,36% du capital de la société, une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF. Cette convention prend effet à partir du 1<sup>er</sup> avril 2005 et annule et remplace l'ancienne convention. Ces prestations sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 15 000 Euros. Dans ce cadre, le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2005 s'élève à 21 771 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 28 décembre 2004.

2. TF a réalisé en 2005 des opérations de factoring Import et export avec EUROFACTOR. A ce titre, EUROFACTOR a facturé 51 511 dinars de commissions et TF a facturé 38 444 dinars de commissions en contrepartie des services rendus.

3. TF a réalisé en 2005 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Leasing (TL) qui détient 54,54% du capital de la société. L'encours au 31/12/2005 des billets de trésorerie émis par TF et souscrits par TL est nul. Le montant des intérêts perçus par TL au titre de l'exercice 2005 s'élève à 15 544 dinars.

4. TL a accordé des cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève à 32 000 KDT au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

- Citibank : 8 000 KDT ;
- Amen Bank : 11 000 KDT ;
- Arab Banking Corporation (ABC) : 1 000 KDT ; et
- Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) : 12 000 KDT.

Par ailleurs, TL a accordé en faveur de TF une caution de 1 400 KDT en garantie du risque encouru sur l'adhérent STPA.

Les garanties reçues de Tunisie Leasing ne sont pas rémunérées.

5. TF a réalisé en 2005 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Valeurs (TV). L'encours au 31/12/2005 des billets de trésorerie émis par TF et souscrits par TV est nul. Le montant des intérêts perçus par TV au titre de l'exercice 2005 s'élève à 7 113 dinars.

6. TF a réalisé en 2005 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR (TIS). L'encours au 31/12/2005 des billets de trésorerie émis par TIS et souscrits par TF s'élève à 1 000 KDT. Le montant des intérêts perçus par TIS au titre de l'exercice 2005 s'élève à 54 359 dinars.

7. TF a réalisé en 2005 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de TUNINVEST SICAR. L'encours au 31/12/2005 des billets de trésorerie émis par TUNINVEST SICAR et souscrits par TF s'élève à 500 KDT. Le montant des intérêts perçus par TIS au titre de l'exercice 2005 s'élève à 31 838 dinars.

8. TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) dans laquelle la société détient 18,75% du capital. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle des loyers de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, Eau et Electricité) pour 107 615 dinars au titre de l'exercice 2005.

II. Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2005 :

1. TF a réalisé en 2005 des opérations de placement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Leasing (TL) qui détient 54,54% du capital de la société. L'encours au 31/12/2005 des billets de trésorerie émis par TL et souscrits par TF s'élève à 6 000 KDT. Le montant des intérêts perçus par TF au titre de l'exercice 2005 s'élève à 437 238 dinars.

2. TF a réalisé en 2005 des opérations de placement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Valeurs (TV). L'encours au 31/12/2005 des billets de trésorerie émis par TV et souscrits par TF s'élève à 450 KDT. Le montant des intérêts perçus par TF au titre de l'exercice 2005 s'élève à 26 290 dinars.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Le commissaire aux comptes**

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine Hajji**

**Tunis, le 19 Avril 2006**